

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

Procès-verbal **de la séance ordinaire du Conseil** de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances du Conseil situé au 1216 rue Principale, ce quatrième jour de mars 2015 (04/03/2015) à compter de 19 heures et à laquelle sont présents les membres suivants :

M. Robert Doucet
M. Robert Tessier
Sont absents : Mme Michelle Bouchard – Mme Marlène Doucet

Mme Marjolaine Guérin
M. Jean-François Cossette

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Guy Dessureault, maire. Mme Sylvie Genois, secrétaire-trésorière est aussi présente.

Résolution 2015-03-034 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé M. Robert Tessier
appuyé par M. Robert Doucet
et résolu d'adopter l'ordre du jour ci-dessous présenté.

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 04 février 2015
4. Présentation des comptes
5. Correction de la présentation des comptes de janvier 2015
6. Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment – Permis
7. Formation – La stabilisation des rives
8. Adoption du règlement 2015-03-001 – Utilisation de l'eau potable
9. Vacances de la directrice générale
10. Nommer un représentant cour municipale vente pour taxe.
11. Renouvellement assurance Mutuelle des Municipalités du Québec
12. Délai pour la conseillère Michelle Bouchard
13. Installation compteur d'eau sur le réseau du camping
14. Voirie – Panneaux de signalisation
15. Voirie – Achat dégeleuse Magikist
16. Varia :
17. Période des questions
18. Levée de l'assemblée

-Adoptée-

Résolution 2015-03-035 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 04 février 2015.

Il est proposé M. Jean-François Cossette
appuyé par M. Robert Doucet
et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 février 2015 tel que rédigé.

-Adoptée-

Résolution 2015-03-036 Présentation des comptes

ATTENDU que pour l'approbation des comptes à payer du mois de février 2015 chacun des membres du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période;

il est proposé par M. Robert Doucet
appuyé par M. Robert Tessier
et résolu que des comptes au montant 27 782.51\$ soient acceptés et payés.

-Adoptée-

Je soussignée, Sylvie Genois, secrétaire-trésorière de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité possède les fonds ou crédits nécessaires de l'ordre de 27 782.51\$ et qu'ils sont disponibles en date du 04 mars 2015.

Sylvie Genois, Secrétaire-trésorière

Résolution 2015-03-037 Correction de la présentation des comptes de janvier 2015.
ATTENDU qu'à l'approbation des comptes à payer du mois de janvier 2015 (résolution 2015-02-026) au montant de 100 275.53\$;
ATTENDU qu'il y a eu erreur lors de la rédaction des comptes à payer;
il est proposé M. Jean-François Cossette
appuyé par M. Robert Doucet
et résolu d'accepter la correction pour les comptes à payer du mois de janvier, le montant exact des comptes est de 78 980.82\$.

-Adoptée-

Il n'y a eu aucun permis d'émis pour le mois de février 2015.

Résolution 2015-03-038 Formation – La stabilisation des rives
Il est proposé par M. Jean-François Cossette
appuyé par M. Robert Tessier
et résolu ce qui suit :

- autoriser M. Robert Jourdain, inspecteur en bâtiment et environnement, d'assister à la formation La stabilisation des rives le 14 mai 2015 à Drummonville
- autoriser le paiement du coût de l'inscription
- autoriser le remboursement des frais de déplacements pour assister à cette formation.

-Adoptée-

Résolution 2015-03-039 Adoption du règlement 2015-03-001 – Utilisation de l'eau potable
ATTENDU qu'un avis de motion du règlement numéro 2015-03-001 a été donné à la séance ordinaire du 4 février 2015;
ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;
ATTENDU que la secrétaire-trésorière mentionne que ce règlement a pour objet l'utilisation de l'eau potable;
il est proposé par Mme Marjolaine Guérin
appuyé par M. Jean-François Cossette
et résolu :

- que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante
- que soit adopté le règlement numéro 2015-03-001 concernant l'utilisation de l'eau potable.

-Adoptée-

Résolution 2015-03-040 Vacances de la directrice générale
Il est proposé par Mme Marjolaine Guérin
appuyé par M. Robert Tessier
et résolu d'accorder les vacances de Mme Sylvie Genois, directrice générale pour le période du 4 mai 2015 au 10 juin 2015.

-Adoptée-

Résolution 2015-03-041 Nommer un représentant en cour municipale vente pour taxe.

ATTENDU l'avis de vente émis par la M.R.C. de Mékinac pour défaut de paiement de l'impôt foncier pour les immeubles désignés par la résolution 2014-11-187 sur lesquels les taxes municipales et/ou scolaires n'ont pas été payées en tout ou en partie, seront vendus à l'enchère publique (article 1026 C.M.);

ATTENDU que la dite vente à l'enchère publique aura lieu dans l'édifice de la Municipalité Régionale de comté de Mékinac, sis au 560, rue Notre-Dame à St-Tite, le second jeudi de mois d'avril 2015, soit le 9 avril 2015 à 10h00;

ATTENDU qu'il y a lieu nommer des représentants pour la cour municipale qui seront autorisés pour et nom de la municipalité à enchérir ou renchérir lors de la vente;

Il est proposé par Mme Marjolaine Guérin
appuyé par M. Jean-François Cossette
et résolu ce qui suit :

- de nommer M. Guy Dessureault, maire, et Mme Sylvie Genois, secrétaire-trésorière, à représenter la municipalité lors de cette vente.

-Adoptée-

Résolution 2014-03-042 Renouvellement assurance Mutuelle des Municipalités du Québec.
Il est proposé par Mme Marjolaine Guérin
appuyé par M. Jean-François Cossette
et résolu d'accepter le renouvellement de contrat d'assurance de la municipalité et du camping
de La Municipale, assurance des municipalités.

-Adoptée-

Résolution 2014-03-043 Délai pour la conseillère Michelle Bouchard

ATTENDU l'absence de Mme Michelle Bouchard depuis le 03 décembre 2014 aux réunions du conseil municipal;

ATTENDU que selon l'article 317 du code municipal (loi sur les élections et les référendums) qui stipule qu'un membre du conseil qui a fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de cette période;

ATTENDU que cette absence est un motif sérieux hors de son contrôle;

ATTENDU que cette absence prolongée n'a aucun préjudice envers la population;

il est proposé par M. Robert Doucet

appuyé par M. Robert Tessier

et résolu ce qui suit :

- d'accorder un délai à Mme Michelle Bouchard jusqu'au 6 mai 2015
- que son absence n'entraîne pas la fin de son mandat.

-Adoptée-

Résolution 2014-03-044 Installation compteur d'eau sur le réseau du camping

ATTENDU la nécessité de mettre en place une valve d'arrêt principale et un compteur d'eau sur le réseau de distribution d'eau potable du camping;

ATTENDU que cette valve assurera une bonne désinfection à l'ouverture du réseau d'eau du camping;

ATTENDU que la mise en place d'un compteur numérique permettra de se mettre au niveau des normes du MDDEP;

ATTENDU l'amélioration du débit d'eau du camping en passant d'un diamètre de 2 pouces à 4 pouces;

Il est proposé par M. Robert Doucet

appuyé par M. Robert Tessier

et résolu ce qui suit :

- autoriser la dépense pour l'achat d'un compteur d'eau LC-F-4" avec pulse.

-Adoptée-

Résolution 2014-03-045 Voirie – Panneaux de signalisation

ATTENDU le manque de panneaux de signalisation lors des travaux de voirie et d'aqueduc que la municipalité doit effectuer lors de bris sur le réseau d'aqueduc;

il est proposé par M. Jean-François Cossette

appuyé par Mme Marjolaine Guérin

et résolu ce qui suit :

- d'autoriser la dépense pour l'achat de panneaux de signalisation reconnus par le Ministère des Transports.

-Adoptée-

Résolution 2014-03-046 Voirie – Achat dégeleuse Magikist

Il est proposé par Mme Marjolaine Guérin

appuyé par M. Jean-François Cossette

et résolu d'autoriser la dépense pour dégeleuse de conduite d'eau chez Location St-Tite Inc. au coût de 3 500\$ plus taxes.

-Adoptée-

La levée de l'assemblée est proposée par M. Robert Tessier, appuyé par M. Robert Doucet. Il est 19 heures 34.